

**C'est désormais un fait acquis : la planète se réchauffe, et la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur. Pour répondre, à sa mesure, à ces problématiques, la CCMP s'engage dans un Plan climat. Ce document doit permettre, à l'échelle de notre territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, de lutter contre la pollution atmosphérique et de s'adapter aux évolutions du climat.**

## Une urgence à agir

Sur notre territoire, le constat est éloquent ! Une hausse de la température moyenne de 2,1°C en 50 ans, une nouvelle semaine d'été (+ de 25°C) tous les 10 ans, et une baisse des niveaux de précipitations. Conséquence ? Des sols plus secs, des eaux plus rares et dégradées, des risques d'inondations plus importants... Nos émissions de CO<sub>2</sub> sont supérieures de 25% à la moyenne nationale, et la pollution de l'air est régulièrement au-delà des seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé. **Bref, il faut agir, ça chauffe !**

## Un process en cours

Le diagnostic du territoire est aujourd'hui achevé. Débute maintenant l'élaboration de la stratégie « climat » de la CCMP. Quelles priorités ? Quels axes de travail ? Quelles possibilités ? Sur cette base, un plan d'actions précis sera défini cet automne, avant enquête publique puis approbation définitive par les élus de la CCMP en 2020.

## À nous de jouer !

Le climat engage tout le monde. Pouvoirs publics, industriels, agriculteurs, habitants, nous avons tous une responsabilité sur nos habitudes, nos pratiques, et, au final, sur notre empreinte climatique. Le Plan Climat devra donc inciter tous les acteurs du territoire à agir à leurs niveaux pour répondre ensemble à cet immense défi.

## TOUS acteurs,

## TOUS concernés



## Késako un Plan Climat ?

Un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), est un outil de planification territoriale intégrant l'ensemble des problématiques en lien avec le climat, l'air et les énergies. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un plan d'actions, et d'un dispositif d'évaluation des mesures. Le PCAET est obligatoire pour les Communautés de communes de plus de 20 000 habitants.

## EXPRIMEZ-VOUS !

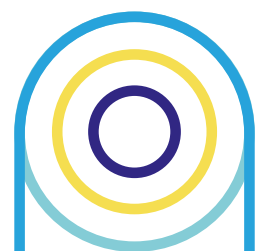
La CCMP est présente sur différents événements estivaux afin de recueillir vos attentes, vos envies, vos engagements sur le Plan Climat.

**21 JUIN** Fête de la musique - Miribel  
**23 JUIN** Farfouille de Thil  
**FIN JUIN** Swing sous les Étoiles  
**8 SEPTEMBRE** Pique nique de Tramoyes  
**14 SEPTEMBRE** Fous de troc Saint-Maurice-de-Beynost



 D'INFOS

pcaet@cc-miribel.fr  
04 78 55 52 18



**CCMP**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
Miribel • Plateau